

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : 27 janvier 2022

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT JEAN DE
CRIEULON DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 03 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 03 février 2022 à dix-huit heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON

Convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Mr CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : BASCOP Magali, LAJARRIGE Julie, MARTINA Christiane, TRICOIRE Agathe,

Messieurs : CUENOT Jean-Louis, PERRIRAZ Michel, RIGAL Noël,

Absents excusés :

Mesdames LAURENT Eléna (pouvoir donné à Mme MARTINA Christiane)

Monsieur REMY Claude (pouvoir donné à Mr CUENOT Jean-Louis)

Monsieur SUZZI Pierre (pouvoir donné à Mme TRICOIRE Agathe)

Absente :

Mme REMEZY Lucie

Conformément au code général des collectivités territoriales, Mme MARTINA Christiane est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Début de séance du conseil municipal à 18h00

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétant dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'état.

Approbation du compte rendu de la séance du 9 décembre 2022.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Travaux d'assainissement sur la RD 35.

Le compte rendu sera corrigé et représenté aux élus à la prochaine réunion de conseil, une erreur d'interprétation ayant été faite concernant la délibération N° 37-2021 (prime de fin d'année du personnel communal)

DELIBERATION N°01/2022

**SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES PARCELLES A585 ET A624
DE MADAME BRESCHET BERNADETTE**

Délibération pour servitudes de passage sur les parcelles A586/A587 pour consentir au projet des parcelles A585 et A624.

Me BOIXADERA Me Notaire à Sauve, nous a préparé un modèle de délibération à prendre ,en précisant les modalités et les obligations à respecter lors du passage des véhicules pour accéder au terrain du futur propriétaire Mr Galéra. (lecture faite auprès des élus)

Abstention : 1 (Mme Julie Lajarrige)

Pour : 9

DELIBERATION N°02/2022

**CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DU RESEAU ASSAINISSEMENT TRAVERSEE
DE ROUTE – RD35 ET RD 182**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux entrepris sur la RD35, l'opportunité d'ajouter un morceau de réseau d'assainissement supplémentaire se présente et propose au conseil municipal de réaliser ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

*autorise Monsieur le Maire à lancer les travaux,

*choisi l'entreprise BENOI TP pour un montant hors taxe de 15 095 €.

*ces dépenses seront inscrites au budget assainissement.

Voté à l'unanimité,

DELIBERATION N°03/2022

**POUR VENTE DE TERRAIN , ALIGNEMENT DE LA PARCELLE A350 - A488 APPARTENANT A
MR ET MME MALAVAL GUY : 295M² ENVIRON**

Une bande de terrain est restée communale, environ 295 M² entre la parcelle A350 de Mr et Mme Guy Malaval et la parcelle A489 de Mr Thierry Maurer, ainsi qu'un alignement avec la parcelle communale A495.

Compte tenu que ce terrain n'est pas constructible, mais que cela permettra aux 2 propriétaires de faire une clôture mitoyenne.

Proposition de vente a été faite pour 1€ symbolique à Mr et Mme Guy Malaval. Les frais d'actes et d'enregistrement notariés seront à leur charge.

Abstention : (1) Mr Noël RIGAL

Pour : 9

**APPROBATION DU CHANTIER RUE ANTOINE ASTRUC- REAMENAGEMENT DE LA VOIRIE ET DU
RESEAU PLUVIAL+ MISE EN SECURITE DU RAMASSAGE SCOLAIRE : POUR DEMANDE DE
SUBVENTIONS.**

Madame LAJARRIGE Julie et l'ensemble des élus demandent, si les comptes administratifs sont arrêtés pour voir le mode de financement. Mr Cuenot Jean-Louis leur explique la ventilation du financement (subvention du département,

subventions amendes de police, remboursement d'une partie de la TVA des travaux de la D35, etc..) Les élus pensent, qu'il serait bon de faire un appel d'offre faire un appel d'offre pour le projet et la maîtrise d'œuvre du futur chantier.

Nous allons étudier à nouveau le projet aux prochaines réunions de conseil.

Pas de vote.

1) Devis espaces verts de la D35

Avant d'accepter le devis de Mr Durand, Mme Agathe Tricoire pose la question, si l'agent technique de la commune pourrait s'en occuper sans passer par une entreprise. Mr Le maire fait savoir à l'ensemble des élus, qu'il faut encadrer Mr Sévajol, et la disposition du matériel pour la mise en place de la pelouse et des plantations.

Le devis se décompose ainsi :

Fourniture et pose de 3 massifs d'arbustes de petites tailles

Fourniture et pose de gazon rustique

Fourniture et pose de terreau

Abstention : 2 (Mme Julie Lajarrige et Mr Noël Rigal)

Pour : 8

Montant de la facture HT : 1550 €

2) Nuisances sonores

Mr Jean-Marie Therond se plaint des nuisances sonores de la plaque d'égoût se trouvant à hauteur de sa maison. Il a fait appel au service juridique a près de son assurance.

Le dossier de Mr Therond a été envoyé à l'assurance de la commune de Groupama, ainsi qu'au service juridique du département. Un expert doit passer prochainement du cabinet Polyexpert de Nîmes pour constater ces nuisances.

3) Dossier de Mr Jacky RIGAL

Mr Jacky Rigal a fait venir un géomètre concernant l'alignement de son mur de clôture. Celui-ci nous fait part que les plans vont être envoyés au département et qu'il en fera part à Mr La maire.

4) Etude diagnostic Enedis

Nous avons reçu un dossier complet d'Enedis, concernant le diagnostic électrique. Mme Charrier se propose de venir sur place nous proposer de nouveaux contrats pour certains postes où la consommation est un excessive. Plusieurs propositions à titre d'expérience, seront soumises afin de réduire la consommation (exemple, coupures de l'éclairage public la nuit de minuit à 5 heures).

5) Subventions associations

Nous allons envoyer un courrier aux associations de la commune, les informant de déposer un dossier pour demander éventuellement une demande subvention avec leur projet et s'ils le souhaitent. Un avis sera affiché au foyer communal.

Les dossiers seront à déposer au plus tard pour le 15 mars 2022.

6) Ecole Publique de Sauve

Une réunion des écoles publiques aura lieu à Sauve le 14 février 2022 à 18h 15. Mme Magali Bascop sera présente.

7) Plantation d'oliviers

Mr Delmas et Mme Prunet, futurs propriétaires à Villesèque dont le terrain appartenait à Mr Thérond Jean-Marie, ont fait don de 19 oliviers à la commune. Ceux-ci ont été plantés pour 14, derrière le foyer communal, et 5 à la station d'épuration.

Nous publierons sur la page Facebook de la mairie et sur le site, les photos et les remerciements aux donateurs de la part de l'ensemble du conseil.

8) Travaux passage sous la voie verte

Suite au passage de nombreux camions sur le chemin communal qui relie Villesèque à Logrian est défoncé. Après avoir appelé et envoyé un mail Mr Olivier Gaillard, qu'il va faire suivre auprès du département.

9) Mondialette du Piemont Cévenol

La communauté des communes va organiser le 11 juin 2022 un concours de pétanque à Canaules et Argentières. Une information sera déposée dans les boîtes aux lettres des habitants.

10) PLU

Mme Angélique viendra nous expliquer le fonctionnement du PLU à la prochaine réunion de conseil, début mars.

11) Fonctions des adjoints et de l'élue ayant une délégation :

Mr Noël Rigal repose la question du rôle des adjoints et de l'élue déléguée, afin de pouvoir répondre à certains habitants du village.

Mme Agathe Tricoire s'est exprimée sur ce sujet et du rôle qu'elle exerce en tant qu'adjointe. Mme Christiane Martina a présenté le plan du cimetière qu'elle a réalisé ainsi que le début du travail sur fiches concernant les sépultures et ses défunts. Quant à Mr Remy Claude et Mme Laurent Eléna n'ont pas pu s'exprimer, étant absents.

12) Commission de la médiation culturelle

Mr Michel PERRIRAZ souhaite reprendre la commission de la médiation culturelle, car la commission de la transition écologique et énergétique, dont il est titulaire, ne lui convient plus. Mme Martina va contacter Mme Lucie REMEZY, et suivant leurs décisions à chacun, une nouvelle délibération sera prise. Suite à cela, Mr Cuenot avisera la communauté des communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00